



COMMUNE DE
PRESINGE

LÉGISLATURE 2020-2025

**Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 9 novembre 2020**
(no 03)

Sont présents :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Monsieur	Benjamin CHABBEY	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Conseillers municipaux

Madame	Marine AYMON
Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Christophe BONGARD
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusés :

Public : - / -

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2020
2. Approbation du budget 2021
3. Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire pour la transformation du bâtiment de la mairie – vote d'une délibération
4. Information de la Mairie
5. Rapport des commissions
6. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous dans la salle communale de Presinge et ouvre la séance, première sous cette nouvelle forme, à 20 h. Aucun des participants n'ayant de remarques ou de questions, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

1. Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2020

M. le Président passe en revue le texte page par page. Aucune remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Approbation du budget 2021

Suite à la présentation du budget le 26 octobre, seules quelques questions ont été posées à Mme Radice qui a pu y répondre. En l'absence d'autres remarques, **M. le Président** procède à la lecture des différents projets de délibération permettant l'approbation du budget et les soumet au vote.

Délibération N°05/2020

Délibération
relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE

par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de **3'742'723.- F** aux charges et de **3'744'235.- F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **1'512.- F**.
Cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de **52'192.- F** et résultat extraordinaire de **-50'680 F**.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à **40 centimes**.*
3. *D'autoriser le Maire à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Délibération N°06/2020

Délibération
relative au montant minimum de la taxe professionnelle communale 2021

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE

par 10 oui, soit à l'unanimité,

*De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à **30.- F**.*

Délibération
relative au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale 2021

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE

par 10 oui, soit à l'unanimité,

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 50 %.

Délibération
relative au crédit destiné au versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE

par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Maire un crédit de **36'500.- F** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.56200), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.14620 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

M. le Président remercie l'Exécutif et Mme Radice pour le travail conséquent de préparation de ce budget.

3. Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire pour la transformation du bâtiment de la mairie – vote d'une délibération

M. le Président souhaite que des explications complémentaires soient données au sujet de cette délibération et passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire relève que le dépassement final pour toute la rénovation du bâtiment de la mairie est inférieur à celui qu'il avait annoncé en septembre. En effet, cette opération a été financée par deux crédits, l'un pour l'étude et l'autre pour la réalisation. Le crédit d'engagement complémentaire demandé ce soir concerne uniquement le dépassement par rapport au décompte final des travaux.

Les surcoûts ont été causés par l'obligation de faire une dalle non prévue dans le devis général, d'installer des drainages en raison d'infiltrations dans le sous-sol et de poser un rideau coupe-feu à la réception.

Les estimations des aménagements extérieurs calculés par le premier bureau d'architectes paysagers mandaté se sont avérés faux et le travail a été confié à une autre entreprise sous le contrôle de l'architecte et de l'Exécutif.

En raison de défaillances dans la surveillance du chantier reconnues par l'architecte, celui-ci a consenti un rabais de 40% sur ses honoraires.

M. le Maire explique, à la demande de **M. Thorens**, que l'obligation de poser un rideau pare-feu à la réception est arrivée après l'autorisation de construire et en cours de travaux. En dépit du fait que cette installation était laide et coûteuse, l'Exécutif s'est somme toute résolu à la commander et la faire poser pendant l'été dernier.

Au final, après trois ans de travaux, le résultat est satisfaisant esthétiquement et constitue surtout un outil de travail vaste et agréable. Il n'a pas été nécessaire de renoncer à des aménagements importants.

M. le Président remercie M. le Maire pour ces éclaircissements.

Toutes les remarques et les questions ayant été exprimées, **M. le Président** passe à la lecture du projet de délibération et le soumet au vote.

Délibération N°09/2020

Délibération

Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 49'589 F pour la transformation du bâtiment de la mairie, au 116 route de Presinge, parcelle communale 2604

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE

par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. *D'accorder un crédit d'engagement complémentaire de 49'589 F pour couvrir le dépassement dans le cadre de la transformation du bâtiment de la mairie, au 116 route de Presinge, parcelle communale 2604.*
2. *D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 5 décembre 2016.*

4. Informations de la Mairie

- a. Droit d'opposition des CM aux décisions du FI

M. le Maire rappelle les conditions et les délais pour faire opposition à la décision prise le 28.10.20 concernant l'attribution d'une subvention par le FI pour l'acquisition d'une halle de curling à Thônex, dont le détail a été transmis aux conseillers par courriel. **Mme Spinedi** confirme que cette attribution n'a fait l'objet d'aucun débat d'opposition lors de sa présentation à l'ACG.

- b. Modification de circulation à Ville-la-Grand

La maire de cette commune voisine informe qu'elle a pris la décision d'interdire à certaines heures la circulation sur un tronçon de la route passant par le hameau du Crêt, en raison d'un trop grand nombre de voitures pendulaires. Cette mesure provisoire jusqu'en mars 2021 aura peut-être des répercussions sur les routes de nos communes.

- c. Séances du Conseil municipal

Le Conseil d'Etat a approuvé une modification de la LAC pour permettre la tenue des séances des Conseils municipaux via l'application Teams, si la tenue de celles-ci ne pouvait plus l'être en présentiel. Il s'agit cependant de régler au préalable les questions d'équipement informatique et de licences. **M. le Maire** informera les conseillers en temps voulu.

- d. PLQ du projet de développement villageois

Un projet de réponses aux deux remarques reçues suite à l'enquête publique a été rédigé par les architectes-conseils et sera soumis à Mme Cottet de l'Office de l'Urbanisme pour le compléter ou le corriger. Une fois cette étape passée, le Conseil municipal devra voter une délibération qui constituera son préavis. Lorsque le délai référendaire sera écoulé, le PLQ sera alors transmis au Grand Conseil et à sa commission de l'urbanisme pour approbation. La durée de cette dernière phase est imprévisible, car complètement dépendante de la mise de ce point à l'ordre du jour de cette commission.

En raison de la situation sanitaire actuelle, l'attribution des immeubles aux coopératives par tirage au sort s'est déroulée par vidéoconférence.

La commission de l'aménagement souhaitait rencontrer les représentants des coopératives pour discuter du sujet du nombre de places de parking qui seront construites et pour trouver un consensus au plus tôt. Cette réunion qui devait avoir lieu le 12 novembre se tiendra finalement au printemps prochain, car les coopératives ne sont pas encore prêtes.

Pourtant, **M. le Maire** souhaite que les membres de la commission se réunissent à la date prévue pour permettre à l'Exécutif de leur présenter un nouveau projet d'aménagement sur un terrain communal. Le rendez-vous est confirmé.

e. Agenda 21

Mme Spinedi résume la démarche initiée par M. Mugny en 2019 concernant un Agenda 21 communal. Il s'agissait de confier à une personne externe le mandat d'établir un état des lieux des actions déjà entreprises par Presinge dans le domaine du développement durable et de donner des pistes pour une amélioration à long terme. En raison du départ anticipé de M. Mugny, ce projet, validé par le précédent Conseil municipal, a été mis en attente.

Au début de l'été, **Mme Spinedi** a repris contact avec le mandataire pour relancer le projet. Celui-ci suggère qu'il serait judicieux de créer une commission ad hoc Agenda 21 avec tous les conseillers intéressés pour avancer parallèlement à son cahier des charges. De même, il propose de calquer le rythme de ces travaux à l'évolution du projet de développement villageois pour inclure les habitants des nouveaux immeubles dans la réflexion globale. **Mme Spinedi** demande que les personnes intéressées la contactent assez rapidement pour constituer cette commission.

Mme Aymon et M. Chabbey déclarent immédiatement leur intérêt.

Une discussion s'engage alors sur la pertinence de la constitution de cette commission avant d'avoir pris connaissance du rapport du mandataire sur la situation actuelle. Il est question également de faire venir cette personne devant le Conseil municipal pour expliquer la démarche qui a été exposée aux conseillers de la précédente législature.

En fin de comptes, il est décidé qu'avant toute création de commission ou autre action, le Conseil municipal attend de recevoir l'état des lieux commandé au mandataire.

f. Sortie des jeunes 2021 à Europa Park

Mme Spinedi annonce que la sortie aura lieu les 4 et 5 septembre 2021. Elle recherche quatre personnes pour accompagner la trentaine de jeunes Presingeois qui potentiellement vont s'inscrire.

5. Rapport des commissions

a. Bâtiments

M. Gaillard, président, a reçu personnellement la copie d'une lettre envoyée à la régie par les habitants du 6-8 Cordonnières se plaignant d'un problème d'eau chaude depuis quelques semaines. **M. Mithey** déclare que cette information est parvenue à l'Exécutif qu'en toute fin de semaine précédente et qu'il va rapidement prendre contact avec la régie pour s'enquérir des actions faites pour remédier à ce problème.

6. Propositions individuelles et questions

a. Crise Covid-19

M. Rodrigues da Guerra demande si l'Exécutif a connaissance de difficultés que rencontreraient les deux restaurateurs de la commune qui ont dû fermer leurs établissements pour la deuxième fois cette année. **M. le Maire** confirme qu'il a été approché par l'un deux, mais qu'aucun engagement d'aide n'a été fait.

M. Beausoleil insiste sur le fait que les critères d'aide doivent être clairement définis pour être applicables, car les demandes pourraient se multiplier, la crise risquant de se prolonger et de toucher directement et indirectement beaucoup d'entreprises.

b. Chemin de Pré-Rojoux

M. Läser souhaite savoir si le goudronnage d'une partie de ce chemin sera refait dans le cadre des travaux actuels entrepris par les SIG sur la route de Presinge. **M. le Maire** informe qu'un devis va être demandé, car des complications sont apparues et les travaux seront plus complexes et plus longs que prévu. En fonction du coût, le budget pour l'entretien des routes 2020 non utilisé pourrait être engagé.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h40.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler